



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : INSTALLATION, GESTION,  
EXPLOITATION ET APPROVISIONNEMENT DES  
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE  
BOISSONS CHAUDES ET FROIDES, ET DE  
DENREES ALIMENTAIRES, SUR DIFFERENTS  
SITES DE LA VILLE DE VINCENNES, PASSE  
AVEC LA SOCIETE CHR CAFFE**

**DÉCISION N° DM-24-005  
EN DATE DU 17 JANVIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP le 03 octobre 2023 relatif au marché d'installation, gestion, exploitation et approvisionnement des distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides, et de denrées alimentaires, sur différents sites de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société CHR CAFFE jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société CHR CAFFE, 24 rue du Travy – Zone Sénia - 94320 THIAIS, représentée par Monsieur Serge FILIER, le d'installation, gestion, exploitation et approvisionnement des distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides, et de denrées alimentaires, sur différents sites de la Ville de Vincennes.

Le pourcentage de la redevance sur le chiffre d'affaires trimestrielle TTC est de 20%. Les prix sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an, à compter du 19 janvier 2024, reconductible de manière tacite trois fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans, pour l'ensemble des sites.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240117-lmc1H11537H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/01/2024  
Date de Publication : 17/01/2024